



RECU / 1195
07 SEP. 2023
MAIRIE de MONTESCOT

Agence routière
d'Argelès sur mer

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées-Orientales

ARRETE TEMPORAIRE N°6514/23
portant réglementation de la circulation sur les RD 612, 50 et 40
Communes de Montescot et Elne hors agglomération

LA PRESIDENTE DU DEPARTEMENT

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** le Code de la Route ;
- Vu** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie ;
- Vu** l'arrêté n°5612/23 du 19 juin 2023 portant délégation de signature de la Présidente du Département au sein de la Direction Adjointe Territoires et Mobilités ;
- Vu** la demande de Colas en date du 25 août 2023 ;

Considérant que les travaux de réfection des enrobés nécessitent des restrictions de circulation sur les RD 612, 50 et 40,

ARRETE

Article 1 : À compter du 14 septembre 2023 et jusqu'au 20 septembre 2023 de 21h00 à 6h00 (hors week-end) sur la RD 612 du PR 37+600 au PR 40+000, la RD 40 au PR 4+000 intersection avec la RD 612, la RD 50 au PR 1+419 et au PR 1+420 intersections avec la RD 612, la circulation de tous les véhicules sera soumise aux prescriptions définies ci-dessous :

➤ **RD 612**

La circulation de tous les véhicules sera strictement interdite entre le PR 37+600 et le PR 40+00 dans les 2 sens de circulation. Une déviation pour les VL sera mise en place par la RD 612 puis RD 8 direction Villeneuve de la raho, RD 39, RD 914 direction Elne dans les 2 sens de circulation. Une déviation pour les PL sera mise en place par la RD 612, RD 8, direction Villeneuve de la raho, RD 39 direction Perpignan, RD 900 et RD 914 direction Elne.

➤ **RD 50**

La circulation de tous les véhicules sera strictement interdite au PR 1+419 Corneilla => Elne. Une déviation sera mise en place par la RD 50 direction Elne et RD 914a.
La circulation de tous les véhicules sera strictement interdite au PR 1+420 Ortaffa => Elne. Une déviation sera mise en place par la RD 50 direction Ortaffa, RD 40, RD 49 direction Bages et RD 8

➤ **RD 40**

La circulation de tous les véhicules sera strictement interdite au PR 4+000 Ortaffa => Elne.
Une déviation sera mise en place par la RD 40 direction Ortaffa, RD 49 direction Bages et RD 8

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie) sera mise en place et entretenue par l'agence routière d'Argelès sur Mer.

Les panneaux et dispositifs de signalisation seront obligatoirement rétro réfléchissants de classe 2 de type DG FLUO de norme NF et appartiendront à la gamme normale.

Les panneaux seront lestés par des dispositifs adaptés à leur prise au vent et ne présentant pas de danger pour les usagers ; ces dispositifs seront soumis à l'approbation du gestionnaire de la voirie.

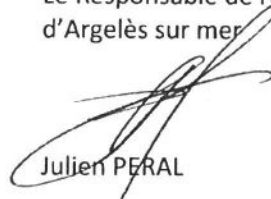
L'entreprise chargée des travaux veillera au nettoyage de la chaussée dès que la nécessité sera constatée (rajout de panneaux AK4).

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 5 : - M. le Directeur Général des Services Départementaux des Pyrénées-Orientales,
- M. le Colonel Commandant de la Gendarmerie des Pyrénées-Orientales sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Argelès sur mer, le 7 septembre 2023
Pour la Présidente du Département
et par délégation,
Le Responsable de l'agence routière
d'Argelès sur mer



Julien PERAL

DESTINATAIRES :

- Mairies de Montescot et Elne
- L'Agence Routière d'Argelès sur mer Tel :04.68.39.48.10
- Transport - La Région
- PMM Transport
- Hôpital-Service des Ambulanciers :
- M. le Directeur Général des services Départementaux des Pyrénées Orientales
- CIR 66
- Entreprise : Colas

Responsable de l'entreprise : M. BOYER Cédric

tél : 06 63 39 00 25

mail :cedric.boyer@colas.com